2024/

Décision 2024/34



Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public au profit de la société CFORMATIONS

Par délibération n°2017/117 du 26 octobre 2017, le bâtiment dénommé « Pôle d'entreprise CA2C », RD 643 rue Victor Watremez -ZA le bout des dix-neuf, à Beauvois-en-Cambrésis, a été intégré au domaine public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CA2C continue d'accueillir les entreprises en création ou en voie de développement, porteuses de projets économiques ayant pour objectif principal, la création d'emplois.

Un régime d'occupation domaniale, a été établi à l'égard des entreprises souhaitant y exercer leurs activités.

L'entreprise CFORMATIONS, 438 279 044, représentée par Madame CHRISTELLE JACQUEMIN, dont le siège social est situé 387 rue Romain Rolland, 59281 Rumilly en Cis, spécialisée dans la formation continue d'adultes, a émis le souhait d'implanter un espace de travail au sein du bâtiment communautaire de Beauvois en Cambrésis, d'une superficie de 30 m²

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, notamment sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

DÉCIDE

De convenir de la conclusion d'une convention d'occupation, du bureau B02 du bâtiment « Pôle d'entreprises CA2C » de Beauvois-en-Cambrésis, au profit de la société CFORMATIONS, conformément à la tarification en vigueur, soit 259,73 € HC par mois, débutant le 01 septembre 2024.

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 29/08/2024 Publication le 29/08/2024 Vu, Le Président – Serge SIMEON Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 29/08/2024 Le Président,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional Serge SIMEON commodute d'Assismeration Caudrésis-Catésis

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_34
Objet:	Décision N°2024/34 - Conclusion d?une convention
	d?occupation du domaine public au profit de la société
	CFORMATIONS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	3.3 - Locations
Identifiant unique:	059-200030633-20240829-DEC2024_34-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	937 o
Nom métier : 059-200030633-20240829-DEC2024_34-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	250.4 Ko
Nom original : DEC2024.34.pdf		
Nom métier :		
99_AR-059-200030633-20240829-DEC2024_34-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 août 2024 à 11h50min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 août 2024 à 11h50min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 août 2024 à 11h50min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 août 2024 à 11h50min12s	Reçu par le MI le 2024-08-29